

POLITIQUE D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

SEPTEMBRE 2026



TERRITOIRES AVENIR
L'IMMOBILIER AU CŒUR DES RÉGIONS



Arkéa REIM, gérant de la **SCI Territoires Avenir** et acteur du monde de l'immobilier, a une conscience forte de l'impact de son activité sur les sujets environnementaux et sociétaux. Le développement du portefeuille de la **SCI Territoires Avenir** répond aux besoins des épargnants qui souhaitent se constituer une épargne diversifiée en investissant dans des actifs réels, notamment immobiliers. Territoires Avenir contribue au développement des économies en offrant aux entreprises locataires, des locaux adaptés dans lesquels elles peuvent développer leur activité et ainsi contribuer au développement économique local.

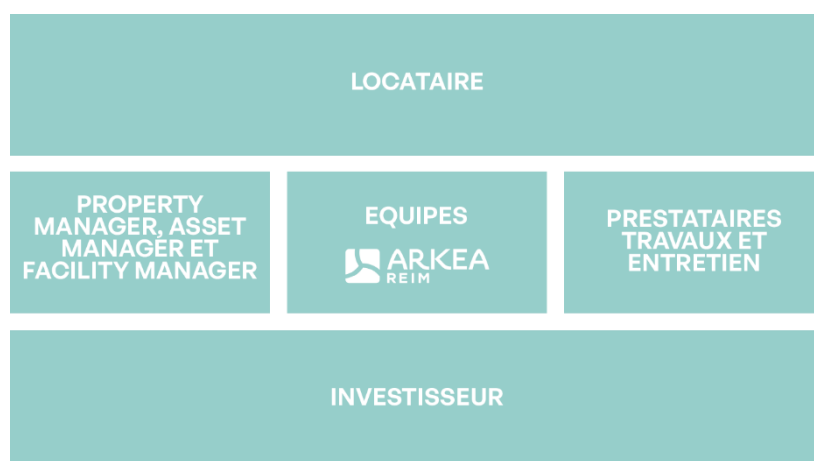
Arkéa REIM place les parties prenantes au cœur de sa gestion par une écoute attentive de leurs besoins et afin de participer à une volonté commune d'adaptation du patrimoine immobilier aux grands enjeux sociétaux actuels.

La relation d'Arkéa REIM vis-à-vis des parties prenantes est centrée sur la satisfaction finale des utilisateurs en s'appuyant sur une culture d'échange permanent nourrissant un dialogue source de progrès partagés. L'objectif est ainsi d'identifier les attentes de chacun puis de mettre en œuvre des solutions innovantes en échangeant le plus régulièrement possible.

En tant qu'acteur engagé de l'épargne immobilière Arkéa REIM se fixe pour mission de diffuser le plus largement possible à l'ensemble des parties prenantes les principes de gestion responsable qu'elle déploie pour s'assurer de leur diffusion et de leur compréhension auprès de tous.

Arkéa REIM a identifié cinq parties prenantes significatives :

1. Les investisseurs qui sont les pourvoyeurs de capitaux et qui par leur allocation d'actifs peuvent exercer une influence forte sur la stratégie financière et extra-financière des véhicules.
2. Les locataires qui sont les utilisateurs des immeubles détenus par Territoires Avenir et qui, par leur usage des locaux qu'ils occupent, les réglementations auxquelles ils sont soumis ainsi que leur politique RSE engagée, exercent une influence significative sur les résultats de la politique ESG de Territoires Avenir.
3. Les gestionnaires d'immeubles (Asset, Property et Facility Managers) qui vont mettre en œuvre au plus près des locataires la politique ESG de Territoires Avenir.
4. Les prestataires travaux qui exercent une influence forte sur les enjeux d'adaptation du patrimoine immobilier aux normes environnementales les plus récentes.
5. Les équipes d'Arkéa REIM qui font le lien entre toutes les parties prenantes et qui jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la stratégie ESG de Territoires Avenir et dans la diffusion de ses bonnes pratiques à l'ensemble des parties prenantes.



ARKÉA REIM AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT ENTRE LES PARTIES PRENANTES

ENJEUX	MODALITES	ACTIONS ENGAGEES ET INDICATEURS DE SUIVI
INVESTISSEURS		
Transparence de l'information financière et extra-financière Lutte contre le blanchiment et contre la corruption	Présentation aux organes de gouvernance Publication sur le site internet d'Arkéa REIM Communication via les bulletins d'information Diffusion par communiqué de presse	Respect du calendrier de publication des reportings et des mises à jour du site internet Existence et mise à jour de la procédure de réclamation clients Existence et mise à jour de la procédure LCB-FT
LOCATAIRES		
Maîtrise des consommations d'énergie Développement des mobilités alternatives Confort et Santé Développer la responsabilité des locataires dans leur utilisation de l'immeuble	Transmission des données de consommation énergétique aux Asset Managers Participation aux échanges avec les Asset Managers sur les sujets ESG Participation aux Comités Verts organisés pour les actifs concernés	Taux de signature de mandats permettant la collecte des données de consommations Taux de signature ou d'adhésion à l'annexe environnementale Taux de diffusion du guide de bonne utilisation de l'immeuble auprès des locataires Taux de participation des locataires aux formations et actions de sensibilisation aux bonnes pratiques animées par les Property Managers
ASSET ET PROPERTY MANAGERS		
Assurer la bonne gestion de l'immeuble afin d'optimiser sa performance énergétique et environnementale Assurer le suivi et la conformité aux réglementations applicables Garantir la sécurité et la santé des occupants Préserver et promouvoir la biodiversité sur les sites gérés Favoriser la formation et le développement des compétences des collaborateurs sur les enjeux ESG Respecter les engagements pris dans le cadre de la gestion des actifs Assurer une remontée d'informations fiable, régulière et transparente	Prise en compte des engagements ESG dans les relations contractuelles Respect de la charte d'engagement ESG des Property Managers Maintien d'un haut niveau de qualité des prestations Suivi et amélioration continue des indicateurs ESG	Taux de mandats Property Manager intégrant des dispositions ou objectifs ESG Taux de Property Managers ayant créé et diffusé un guide de bonne utilisation de l'immeuble Taux d'Asset Managers formés aux exigences du label ISR

ENTREPRISE DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN		
Conformité aux réglementations applicables Réduction et valorisation des déchets générés par les activités Intégration des enjeux ESG dans la chaîne d'approvisionnement Prévention et limitation des impacts environnementaux des chantiers (air, eau, sols et nuisances sonores)	Sélection des prestataires selon des critères de qualité et de performance ESG Évaluation de la qualité des prestations réalisées à l'issue des chantiers	Taux de chantiers respectant les exigences de la charte chantier Arkéa REIM Taux d'actifs disposant d'une charte zéro phyto pour l'entretien des espaces verts
EQUIPES ARKÉA REIM		
Montée en compétence des équipes sur les enjeux ESG Rayonnement et valorisation de la stratégie ESG d'Arkéa REIM auprès des parties prenantes externes	Déploiement d'un plan de formation ESG	Existence d'un plan de formation aux enjeux de la labellisation ISR Tenue d'un Comité ISR